



ayming
Les guides

LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE



DÉCRYPTER ET MAÎTRISER
LE CONTRÔLE FISCAL

en 7 points clés

Septembre 2016



ayming

Finance & Innovation
performance

HOCHE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

I PRÉAMBULE DES AUTEURS

Aymining et Maître Eric QUENTIN, associé de la société d'avocats HOCHE, ont élaboré conjointement le présent document concernant les modalités du contrôle fiscal du Crédit d'Impôt Recherche (CIR).

Dans un souci de clarification et d'approfondissement des connaissances en matière de contrôle fiscal portant sur le CIR, le présent guide s'inscrit dans la droite ligne des conclusions du rapport de la Cour des comptes¹, lequel préconise d'améliorer la connaissance des contribuables sur les différentes procédures de contrôle fiscal.

Il importe de souligner que les précisions qui suivent sont dépourvues de toute valeur réglementaire. En aucune manière, le présent guide ne saurait se substituer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ou aux instructions fiscales applicables en la matière. Il ne saurait non plus se substituer à des recommandations ou à des conseils de nature fiscale, juridique ou sociale. Enfin, l'ensemble des informations contenues dans ce guide ne constitue aucunement un conseil personnalisé susceptible d'engager, à quelque titre que ce soit, la responsabilité des auteurs.

1. Rapport «L'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche», Cour des comptes du 11/09/2013



Le Crédit d'Impôt Recherche en France *Clé de voûte de la Recherche et Développement (R&D)*

Entre 2008 et 2013, le nombre d'entreprises déclarant du CIR
a été multiplié par près de 1,5 pour atteindre :

22 800

déclarations

soit

0,5%

des entreprises

*Le montant du CIR
au titre de 2013 est de*

5,6

MILLIARDS
D'EUROS²

De manière concomitante, le nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MENESR³ a augmenté plus rapidement que le nombre de déclarants².

2. Brochure « Le Crédit d'Impôt Recherche en 2013 », MENESR, 30/03/2016

3. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

*Le CIR est une source
de financement clé pour
les entreprises réalisant
des projets de R&D ou d'innovation.*

L'ENJEU POUR LES ENTREPRISES EST DE
SÉCURISER LEUR DÉCLARATION
ET NOTAMMENT LA SÉLECTION
DES PROJETS ET DÉPENSES ASSOCIÉES.



SOMMAIRE

- POINT 1** Les enjeux du contrôle fiscal du CIR
- POINT 2** Les principaux motifs de rectification du CIR
- POINT 3** Les différentes procédures de contrôle du CIR
- POINT 4** Les 6 grandes étapes du contrôle fiscal du CIR
- POINT 5** Les procédures de contrôle en détail
- POINT 6** Le rôle du comité consultatif dans la procédure fiscale
- POINT 7** Les bonnes pratiques à adopter en amont du contrôle

Annexe

Ayming : un accompagnement personnalisé à chaque étape de votre contrôle

Rappels des différents renvois présents tout au long de ce dossier

1. Rapport «L'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche», Cour des comptes du 11/09/2013
2. Brochure « Le Crédit d'Impôt Recherche en 2012 », MENESR, 25/09/2014
3. Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
4. Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie



ayming

Finance & Innovation
performance



POINT 1

Les enjeux du contrôle fiscal du CIR

En 2013, la Cour des comptes a dressé le bilan de la réforme du CIR de 2008 dans un rapport intitulé « L'évolution et les conditions de maîtrise du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche ». Elle a, pour la première fois, procédé à une analyse exhaustive des modalités de contrôle du CIR par l'administration fiscale et par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).

1

Le nombre de contrôles fiscaux du CIR faisant appel au MENESR³ augmente plus vite que le nombre d'entreprises déclarantes.

Entre 2008 et 2011, le nombre de contrôles fiscaux CIR faisant appel au MENESR³ a été multiplié par plus de 3, alors que le nombre de déclarants CIR a augmenté de 47% sur la même période.

2

La proportion des rectifications de CIR au cours des contrôles fiscaux augmente fortement.

Elle passe de 0,4 % à 2,29 % entre 2005 et 2012, ces rectifications étant notifiées dans les trois quarts des cas dans le cadre de contrôles généraux qui n'ont pas porté exclusivement sur le CIR.

3

Le montant des rectifications de CIR augmente considérablement.

Ce montant représentait, en 2011, 109 millions d'euros, soit une augmentation de 202% par rapport à 2008. Sur la même période, le nombre de CIR rectifiés a augmenté de 160%.

*Au-delà des chiffres,
le contrôle fiscal
du CIR revêt*

*DIFFÉRENTS ENJEUX
pour l'entreprise :*

De

*LA CONNAISSANCE
DES GRANDES ÉTAPES*

à celle

*DES BONNES PRATIQUES
À METTRE EN ŒUVRE*

**Une pression de plus en plus forte
sur les entreprises déclarant du CIR**



ayming

Finance & Innovation
performance



POINT 2

Les principaux motifs de rectification du CIR

Les principaux motifs de rectification identifiés par la Cour des comptes¹ sont au nombre de trois :



L'éligibilité des projets de R&D

Il est nécessaire de répondre à la définition des opérations éligibles issue du manuel de Frascati et d'apporter la preuve de la rupture avec l'état de l'art existant.



La qualification des personnels éligibles

La doctrine administrative définit le périmètre des « chercheurs » mais aussi celui des personnes travaillant en « étroite collaboration avec les chercheurs » sans pour autant fixer des critères objectifs pour définir leur qualification.



Les dépenses de sous-traitance

La prise en compte de ce type de dépenses est soumise à une double exigence.

Le sous-traitant, s'il n'est pas un organisme public, doit bénéficier d'un agrément au titre du CIR et les travaux réalisés doivent être éligibles. Par ailleurs, les plafonnements en vigueur sur ces dépenses doivent être respectés.





POINT 3

Les différentes procédures de contrôle du CIR



3 TYPES DE CONTRÔLES

Contrôle n°1 - Le contrôle du MENESR

Il a pour but de vérifier la réalité de l'affectation des dépenses à des projets de recherche et développement éligibles au CIR. Le MENESR communique ses conclusions à l'Administration fiscale pour qu'elle procède aux redressements, le cas échéant.

Contrôle n°2 - Le contrôle « sur pièces » de l'administration fiscale

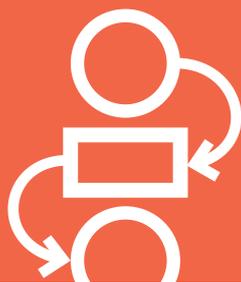
Il est effectué par les agents des services fiscaux à partir des déclarations déposées par les contribuables, dans le cadre d'une procédure écrite.

Contrôle n°3 - Le «contrôle sur place» ou vérification de comptabilité

Contrôle *a posteriori*, généralement appelé contrôle fiscal externe. Dans ce cas, un avis de vérification de comptabilité est adressé à l'entreprise lui indiquant que l'administration fiscale souhaite **intervenir sur place**, pour procéder à un contrôle des déclarations et de sa comptabilité sur une période donnée.

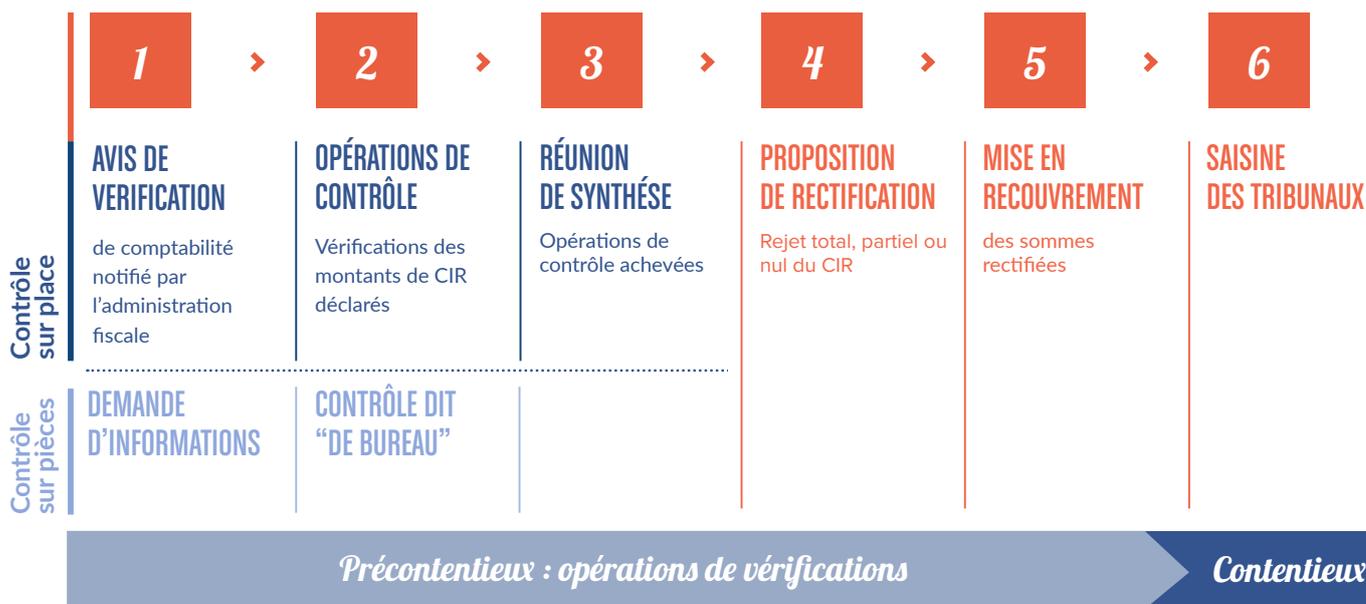
L'administration fiscale peut solliciter l'assistance d'experts du MENESR³ dans les deux dernières procédures précitées.





POINT 4

Les 6 grandes étapes du contrôle fiscal du CIR



PRESCRIPTION DU CIR :

Pendant un délai de 3 ans à compter de la date de dépôt de la déclaration 2069 A, toute entreprise bénéficiant du CIR doit pouvoir justifier les dépenses valorisées et les projets de R&D retenus.

Au-delà de cette période triennale, l'administration fiscale ne sera plus en mesure d'exercer son pouvoir de contrôle, ni de rectifier le CIR : le délai de reprise de l'administration est prescrit.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En moyenne,
2,7 PERSONNES
sont sollicitées au sein de l'entreprise pour la gestion du contrôle fiscal CIR.

Source : 9e Baromètre du financement de l'innovation
AYMING / 2013 - Résultats France



ayming

Finance & Innovation
performance

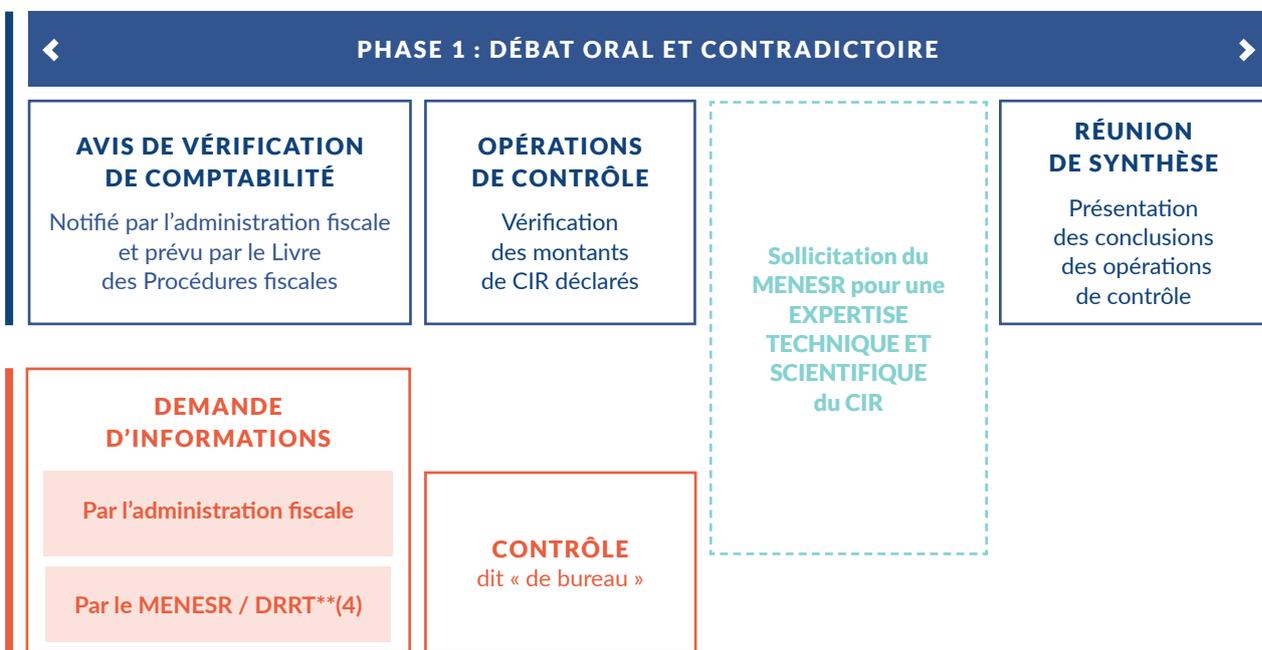


POINT 5

Les procédures de contrôle en détail



Contrôle sur place



Contrôle sur pièces



Précontentieux



ayiming

Finance & Innovation
performance

LE
SAVIEZ-
VOUS ?

75%
DES ENTREPRISES
*estiment que la charge de
travail liée à la gestion
du contrôle fiscal CIR est*
IMPORTANTE
voire trop lourde.

Source : 9^e Baromètre du financement de l'innovation
AYMING / 2013 – Résultats France

4



5



6

← PHASE 2 : PROCÉDURE ÉCRITE →

**PROPOSITION
DE RECTIFICATION
(PR)**

Rejet total ou partiel
du CIR

--

Observations du
contribuable : réponse
à la proposition de
rectification

**MISE EN
RECOUVREMENT**

des sommes rectifiées

--

Le contribuable
peut déposer une
réclamation
contentieuse

**SAISINE
DES TRIBUNAUX**

--

Tribunal
Administratif (TA)
Cour Administrative
d'appel (CAA)
Conseil d'Etat (CE)

NB : autres garanties pro-
cédurales lors du contrôle
sur place - Le recours
Hiérarchique et Interlo-
cution : a tout moment,
l'entreprise peut solliciter
un entretien auprès du
supérieur du contrôleur,
puis de l'interlocuteur.

ÉCRITE →

Contentieux



Étape
facultative



Validation
du CIR
possible

(4) Délégation Régionale à la Recherche
et la Technologie



ayming

Finance & Innovation
performance



POINT 6

Le rôle du comité consultatif dans la procédure fiscale

La loi de Finances pour 2016 a créé un Comité consultatif spécifique au CIR dont le rôle principal est de résoudre tout désaccord persistant dans le cadre d'un contrôle « sur place » (ie vérification de comptabilité) entre les entreprises et l'Administration fiscale relatif à l'éligibilité des travaux de R&D valorisés.

Toutefois, ce Comité n'a qu'une fonction consultative : l'avis qu'il rend ne s'impose pas à l'administration fiscale.

Pour remplir à bien sa mission, sur l'appréciation de l'éligibilité des projets qui lui sont soumis, le Comité peut faire appel au MENESR pour obtenir un rapport d'expertise complémentaire.

**En savoir plus sur
LE COMITÉ
CONSULTATIF**

**TÉLÉCHARGER
le n°50 de notre
News Innovation**

**COMITÉ
CONSULTATIF
DU CIR**

**comment le saisir
en cas de
contrôle fiscal ?**

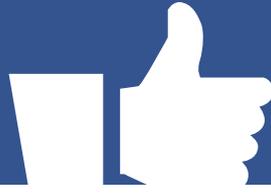
**L'avis
de nos experts**

ayming | DIRECTORAT GÉNÉRAL DES IMPÔTS



ayming

Finance & Innovation
performance



POINT 7

Les bonnes pratiques à adopter en amont du contrôle fiscal du CIR

Afin d'appréhender sereinement chacune des étapes du contrôle fiscal du CIR, la mise en œuvre de bonnes pratiques s'impose **dès le lancement des projets de R&D**.

1

Réaliser des **états de l'art**, mentionnant des **références bibliographiques**, dès le **lancement des projets R&D et Innovation**.

4

Etre en mesure de **présenter l'entreprise et ses projets de façon inédite** au travers des difficultés et des échecs techniques rencontrés, contrairement aux présentations à vocation commerciale.

2

Hiérarchiser les projets de R&D et Innovation selon leur potentiel d'éligibilité au dispositif du CIR et délimiter le périmètre d'activité R&D.

5

Mettre en place **un processus de gestion** du CIR interne à l'entreprise pour capitaliser sur les projets valorisés et garantir une **traçabilité optimale** des dépenses.

3

Adopter une démarche rigoureuse pour **formaliser un dossier justificatif pertinent*** en respectant les attentes des services fiscaux et des experts du MENESR³.

6

Former les équipes en vue d'anticiper les demandes des administrations au cours d'un contrôle fiscal.

* *Points clés pour une justification scientifique pertinente*

PROUVER

qu'il s'agit d'une démarche expérimentale nécessitant la levée d'incertitudes pour atteindre l'objectif.



VALIDER

que les incertitudes à lever correspondent à des lacunes de l'état de l'art.



EXPLICITER

l'apport de connaissances issues des travaux de R&D.



ayming

Finance & Innovation
performance

Annexe

Ayming, un accompagnement personnalisé ...

AYMING VOUS PROPOSE UNE PRESTATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE ADAPTÉE EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL DU CIR :



Diagnostiquer le dossier.
Identifier ses forces et faiblesses.



Accompagner scientifiquement et techniquement vos échanges avec les administrations pour garantir la cohérence du choix des activités de R&D et Innovation valorisées dans le CIR.



Améliorer, le cas échéant, votre **documentation scientifique** et technique au regard des exigences en vigueur des administrations.



Clarifier toute interrogation sur votre dossier en s'appuyant sur :

- nos **bases de données** sur les états de l'art ;
- des **consultations** juridiques de cabinets d'avocats spécialisés ;
- des **analyses d'experts** scientifiques académiques en rapport avec vos activités.



Coacher votre personnel technique qui interviendra dans le cadre du contrôle afin de l'aider à mettre en exergue, vis-à-vis du service vérificateur, les axes de R&D parmi vos activités.

Notre objectif au déclenchement du contrôle :

SÉCURISER VOTRE CIR

avant la proposition de rectification grâce à la mise en œuvre des meilleures pratiques.



... à chaque étape du contrôle*

Étape	Accompagnement Ayming
DÉCLENCHEMENT	<p>Diagnostic du dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de l'état du dossier par rapport aux attentes à date des administrations. • Présentation des étapes du contrôle aux personnes concernées. • Définition d'un plan d'actions. • Coaching du personnel pour mettre en œuvre toutes les bonnes pratiques de communication avec les agents vérificateurs.
VALIDATION SCIENTIFIQUE DU DOSSIER **	<p>Diagnostic de la pertinence scientifique des projets de R&D et d'Innovation présentés dans le dossier technique justificatif au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs du projet. • Etat de l'art et références bibliographiques. • Incertitudes et verrous scientifiques. • Travaux R&D et Innovation réalisés, démarche expérimentale mise en œuvre. • Indicateurs de R&D et Innovation. • Acquisition de connaissances. <p>A l'issue de cette étape, Ayming pourra proposer la mise en œuvre, par ses soins, de tout axe d'amélioration étayant la cohérence de la documentation scientifique justifiant des activités et dépenses de R&D et d'Innovation.</p>
DÉROULEMENT DU CONTRÔLE AVEC DÉBAT ORAL ET CONTRADICTOIRE	<p>Déploiement du plan d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans vos échanges avec les administrations. • Validation par vos soins des éléments de réponse scientifique aux questions des administrations. • Sur demande, nos consultants, experts scientifiques, vous accompagnent lors des réunions avec les administrations. • Suivi, reporting et actions correctives si nécessaires.
RECTIFICATION DU CIR	<p>Accompagnement technique et scientifique à la rédaction des éléments de réponse aux demandes de l'administration en collaboration avec un cabinet indépendant d'avocats spécialisés</p>
RECOURS HIÉRARCHIQUES	<p>Accompagnement à la préparation des rendez-vous</p> <p>Coaching spécifique des personnels concernés pour préparer les rendez-vous avec l'administration.</p>
CONTENTIEUX	<p>Introduction éventuelle d'un recours contentieux par un cabinet indépendant d'avocats spécialisés qui procèdera à un diagnostic des forces, faiblesses et enjeux liés aux chefs de redressement.</p> <p>Ayming vous accompagnera scientifiquement dans le cadre des recours contentieux initiés et pris en charge par un cabinet indépendant d'avocats spécialisés.</p>

* Ayming s'engage, aux fins d'impératifs techniques ou légaux, à faire appel :

- à tout cabinet d'avocats ou d'experts indépendants, choisi en accord avec ses clients.
- à tout expert scientifique indépendant, choisi en accord avec ses clients.

** Dans le cas où il sera confié à Ayming le calcul du CIR et sa justification, le contenu de cette étape aura été réalisé lors des audits d'éligibilité et de la rédaction du dossier technique.



ayming

Finance & Innovation
performance

Pour anticiper le contrôle fiscal, Ayming vous propose une **prestation de « diagnostic de votre CIR »** à 360° afin d'identifier les forces, faiblesses et axes d'améliorations :

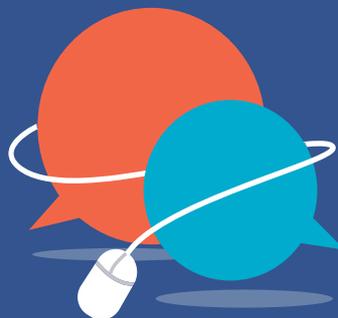
- Des pièces justificatives du CIR (rapport justificatif, factures, CV, diplômes, etc.) ;
- Des projets de R&D valorisés dans le CIR ;
- Des dépenses prises en compte dans le CIR ;
- De la base de calcul du CIR ;
- De votre process de gestion du CIR (flux d'informations, personnel impliqué, etc.).

Cet avis étayé permet d'améliorer la qualité du dossier et d'être prêt en cas de contrôle fiscal.

Ayming met à disposition de ses clients
UNE ORGANISATION STRUCTURÉE
pour une performance optimale.

170 consultants en France et à l'international

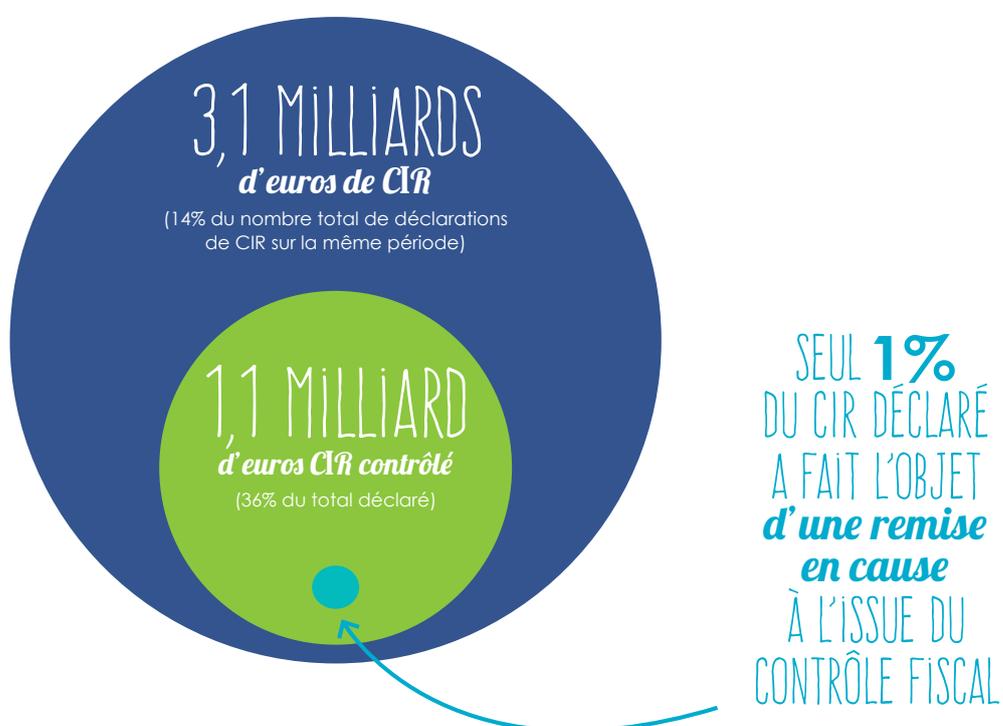
*Découvrez nos vidéos et
webinaires sur le sujet sur
notre site internet
ayming.fr*



ayming

Finance & Innovation
performance

*Au cours des cinq dernières années, Ayming a accompagné au dépôt de plus de **12 700** déclarations de CIR, représentant plus de...*



Ayming s'engage, aux fins d'impératifs techniques ou légaux, à faire appel à tout cabinet d'avocats ou d'experts indépendants, choisi en accord avec ses clients.



ayming

Finance & Innovation
performance



ayming

business
performance
consulting

12/14/16 rue Sarah Bernhardt

92600 Asnières-sur-Seine

Tél.: +33 (0)1 41 49 41 00

Fax: +33 (0)1 41 49 41 01

Pour nous contacter :
finance-innovation@ayming.com

Suivez-nous



Pour en savoir plus, retrouvez toutes nos offres sur **ayming.fr**